

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
3.0	06.01.2023	6010614	Date de la première version publiée: 15.11.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtement à base de résine polyuréthane en phase solvant

Restrictions d'emploi recommandées : en cas d'utilisation adéquate - aucune

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DAW Belgium B.V./S.R.L.
Koeltorenlaan 2
3550 Heusden-Zolder

Téléphone : +3211605630
Téléfax : +3211525607

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : info@caparol.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1 : Centre Antipoisons +32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
3.0	06.01.2023	6010614	Date de la première version publiée: 15.11.2019

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Carbonic acid, dimethyl ester, polymer with 1,6-hexanediol, 5-isocyanato-1-(isocyanatomethyl)-1,3,3-trimethylcyclohexane and 2-oxepanone
1,6-hexanediyl-bis(2-(2-(1-éthylpentyl)-3-oxazolidinyl)éthyl)carbamate
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

Étiquetage supplémentaire

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle».

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version 3.0 Date de révision: 06.01.2023 Numéro de la FDS: 6010614 Date de dernière parution: 05.11.2021
Date de la première version publiée: 15.11.2019

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Carbonic acid, dimethyl ester, polymer with 1,6-hexanediol, 5-isocyanato-1-(isocyanatomethyl)-1,3,3-trimethylcyclohexane and 2-oxepanone	426822-87-9	Skin Sens. 1; H317	>= 50 - < 70
1,6-hexanediyl-bis(2-(2-(1-éthylpentyl)-3-oxazolidinyl)éthyl)carbamate	140921-24-0 411-700-4 616-079-00-5 01-2119890830-32, 01-0000015906-63	Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 10 - < 20
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4 01-2119455851-35, 01-2119486773-24	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 STOT SE 3; H335 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 Acute Tox. 4; H332 EUH066	>= 2,5 - < 10
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312	>= 1 - < 10

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version 3.0 Date de révision: 06.01.2023 Numéro de la FDS: 6010614 Date de dernière parution: 05.11.2021
Date de la première version publiée: 15.11.2019

	01-2119488216-32	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373	
isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle	4098-71-9 223-861-6 615-008-00-5 01-2119490408-31	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 2; H411 Acute Tox. 3; H331 Limite de concentration spécifique Resp. Sens. 1; H334 >= 0,5 % Skin Sens. 1; H317 >= 0,5 %	>= 0,25 - < 0,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Le secouriste doit se protéger.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation : Appeler un médecin.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
3.0	06.01.2023	6010614	Date de la première version publiée: 15.11.2019

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
3.0	06.01.2023	6010614	Date de la première version publiée: 15.11.2019

être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Procédure standard pour feux d'origine chimique.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 7 de la fiche de données de sécurité.
, Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
3.0	06.01.2023	6010614	Date de la première version publiée: 15.11.2019

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Contient des isocyanates. Respecter les conseils du fabricant. Le produit liquide peut irriter la peau et la voie respiratoire, sensibiliser et provoquer des réactions allergiques. Assurer un apport d'air fraîche pendant et après l'application. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas appliquer en projection. Des personnes allergiques et de personnes ayant une tendance d'avoir des maladies des voies respiratoires ne peuvent pas être soumis à travailler avec ce produit.

En complément, consulter également la fiche technique actuelle et le mode d'application concernant ce produit sur www.caparol.com.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les conditions de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	----------------	------------------------	------

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version 3.0 Date de révision: 06.01.2023 Numéro de la FDS: 6010614 Date de dernière parution: 05.11.2021
Date de la première version publiée: 15.11.2019

		(Type d'exposition)		
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	STEL	100 ppm 550 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	50 ppm 275 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLE 8 hr	50 ppm 275 mg/m ³	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		VLE 15 min	100 ppm 550 mg/m ³	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLE 15 min	100 ppm 442 mg/m ³	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		VLE 8 hr	50 ppm 221 mg/m ³	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle	4098-71-9	VLE 8 hr	0,005 ppm 0,046 mg/m ³	BE OEL

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version 3.0 Date de révision: 06.01.2023 Numéro de la FDS: 6010614 Date de dernière parution: 05.11.2021
Date de la première version publiée: 15.11.2019

	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.
--	--

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1,6-hexanediyl-bis(2-(2-(1-éthylpentyl)-3-oxazolidinyl)éthyl)carbamate	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,25 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8,30 mg/kg p.c./jour
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	275,00 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	550,00 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	796,00 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	33,00 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	33,00 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	320,00 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	36,00 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	174,00 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	108,00 mg/kg p.c./jour
xylène	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	174,00 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,60 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,80 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	289,00 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	289,00 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	77,00 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	180,00 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,05 mg/m3
isocyanate de 3-	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,05 mg/m3

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version 3.0 Date de révision: 06.01.2023 Numéro de la FDS: 6010614 Date de dernière parution: 05.11.2021
Date de la première version publiée: 15.11.2019

isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle				
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,05 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1,6-hexanediyl-bis(2-(2-(1-éthylpentyl)-3-oxazolidinyl)éthyl)carbamate	Eau de mer	0,0029 mg/l
	Sédiment d'eau douce	111,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	35 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,29 mg/l
	Sol	22,2 mg/kg poids sec (p.s.)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Sédiment marin	11,1 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,029 mg/l
	Eau douce	0,635 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	6,35 mg/l
	Sédiment marin	0,329 mg/kg poids sec (p.s.)
xylène	Sédiment d'eau douce	3,29 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Eau de mer	0,0635 mg/l
	Sol	0,29 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle	Station de traitement des eaux usées	6,58 mg/l
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Sédiment marin	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,006 mg/l
	Eau douce	0,06 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	218,92 mg/kg poids sec (p.s.)

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version 3.0 Date de révision: 06.01.2023 Numéro de la FDS: 6010614 Date de dernière parution: 05.11.2021
Date de la première version publiée: 15.11.2019

	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,04 mg/l
	Sol	44,01 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	21,89 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de protection chimique

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Épaisseur du gant : 0,3 mm
Indice de protection : Classe 3
Temps d'utilisation : 30 min

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Protection de la peau et du corps : Chaussures de sécurité
Vêtements de protection à manches longues
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau.

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection respiratoire : Pendant l'application en projection: Ne pas respirer les brouillards. Utiliser filtre combiné A2/P2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide
Couleur : brun clair
Odeur : aromatique

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version 3.0 Date de révision: 06.01.2023 Numéro de la FDS: 6010614 Date de dernière parution: 05.11.2021
Date de la première version publiée: 15.11.2019

Seuil olfactif	:	Non pertinent
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Point d'éclair	:	> 37 °C
Température d'auto-inflammation	:	315 °C
Température de décomposition	:	Non applicable
pH	:	6,95 Concentration: 10 %
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	1.100 mPa.s
Viscosité, cinématique	:	> 20,5 mm ² /s (40 °C)
Temps d'écoulement	:	> 60 s à 23 °C Section transversale: 6 mm Méthode: ISO 2431
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	partiellement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	non déterminé
Pression de vapeur	:	non déterminé
Densité relative	:	non déterminé
Densité	:	1,04 gcm ³ (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Plus lourd que l'air.

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
3.0	06.01.2023	6010614	Date de la première version publiée: 15.11.2019

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Non applicable
Inflammabilité (liquides)	:	Entretient la combustion
Taux d'évaporation	:	Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Les amines et alcools provoquent des réactions exothermiques. Le mélange réagit lentement au contact de l'eau et il se dégage du dioxyde de carbone.
-----------------------	---	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Exposition à la vapeur d'eau. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
---------------------	---	---

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Amines Incompatible avec des agents oxydants. Incompatible avec des acides et des bases.
-------------------	---	--

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version 3.0 Date de révision: 06.01.2023 Numéro de la FDS: 6010614 Date de dernière parution: 05.11.2021
Date de la première version publiée: 15.11.2019

Toxicité aiguë par inhalation : **Estimation de la toxicité aiguë: > 20000 ppm**
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: gaz
Méthode: **Méthode de calcul**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg**
Méthode: **Méthode de calcul**

Composants:

xylène:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5000 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: gaz

Corrosion cutanée/irritation cutanée

|| **Non classé sur la base des informations disponibles.**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

|| **Non classé sur la base des informations disponibles.**

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

|| **Peut provoquer une allergie cutanée.**

Sensibilisation respiratoire

|| **Non classé sur la base des informations disponibles.**

Mutagénicité sur les cellules germinales

|| **Non classé sur la base des informations disponibles.**

Cancérogénicité

|| **Non classé sur la base des informations disponibles.**

Toxicité pour la reproduction

|| **Non classé sur la base des informations disponibles.**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

|| **Peut provoquer somnolence ou vertiges.**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

|| **Non classé sur la base des informations disponibles.**

Toxicité par aspiration

|| **Non classé sur la base des informations disponibles.**

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
3.0	06.01.2023	6010614	Date de la première version publiée: 15.11.2019

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,2 (20 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	06.01.2023	6010614	05.11.2021
			Date de la première version publiée:
			15.11.2019

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Déposer le contenu et l'emballage conformément à la réglementation locale, régionale et nationale en vigueur dans une déchetterie.

Des résidus de produit non durcis et des emballages non nettoyés sont à traiter comme des déchets dangereux.
Les déchets ne doivent pas être évacués par l'eau partant dans les égouts.

Résidus : épaissir la matière avec un durcisseur et éliminer comme un déchet de peintures.

Emballages contaminés : Ne recycler que les emballages vides.

Code des déchets : produit usagé
080111*, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1866

ADR : UN 1866

RID : UN 1866

IMDG : UN 1866

IATA : UN 1866

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : RÉSINE EN SOLUTION
(acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébulli-

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
3.0	06.01.2023	6010614	Date de la première version publiée: 15.11.2019

	tion — non spécifié)
ADR	: RÉSINE EN SOLUTION (acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié)
RID	: RÉSINE EN SOLUTION (acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié)
IMDG	: RESIN SOLUTION (2-methoxy-1-methylethyl acetate, Solvent naphtha (petroleum), light arom.; Low boiling point naphtha -unspecified)
IATA	: Resin solution (2-methoxy-1-methylethyl acetate, Solvent naphtha (petroleum), light arom.; Low boiling point naphtha -unspecified)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	
IATA	: 3	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
Code de restriction en tunnels	: (D/E)
RID	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
3.0	06.01.2023	6010614	Date de la première version publiée: 15.11.2019

danger
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : ADR: Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 450 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3
IMDG: Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 450 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
3.0	06.01.2023	6010614	Date de la première version publiée: 15.11.2019

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle (Numéro sur la liste 74)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit est un mélange et ne contient pas de substances classées extrêmement préoccupantes à un taux égal ou supérieur à 0.1 %. De ce fait, aucun scénario d'exposition ni aucune évaluation de la sécurité chimique ne doit être établis.

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Aucun(e)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

34 Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphthes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) car-

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
3.0	06.01.2023	6010614	Date de la première version publiée: 15.11.2019

burants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Composés organiques volatils : < 30 %
< 310 g/l

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 : Nocif par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 : Toxique par inhalation.
H332 : Nocif par inhalation.
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
3.0	06.01.2023	6010614	Date de la première version publiée: 15.11.2019

Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
BE OEL	: Valeurs limites d'exposition professionnelle
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
BE OEL / VLE 8 hr	: Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	: Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations:

Selon le règlement REACH N°1907/2006EC, la communication d'un scénario d'exposition n'est pas exigée.

La communication des usages n'est pas nécessaire, conformément à l'article 31(1)(a). Les substances ou mélanges enregistrées ne répondent pas aux critères de classification comme substances dangereuses conformément au règlement 1272/2008 ou 1999/45/EC.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

ECHA WebSite

BE / FR

Disbothan 446 PU-Klarschicht Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
3.0	06.01.2023	6010614	Date de la première version publiée: 15.11.2019

ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). 2014 TLVs and BEIs. Threshold Limit Values (TLVs) for chemical substances and physical agents and Biological Exposure Indices (BEIs) with Seventh Edition documentation. 2014 ACGIH, Cincinnati OH
NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances
ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities
SAX'S - Dangerous properties of industrial materials
GESTIS - Database on hazardous substances - Institut für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA, Institute for Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance)
Toxnet - Toxicology Data Network

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

REACH information

Conformément à notre obligation légale, nous appliquons la directive REACH (EG Nr. 1907/2006) pour l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et restriction des substances chimiques. Nous adapterons/actualiserons régulièrement nos fiches de données de sécurité selon les renseignements mis à disposition de nos fournisseurs. Comme d'habitude, nous vous tenons informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes un utilisateur et que nous ne demandons aucun enregistrement propre à nous et que nous dépendons des renseignements de nos fournisseurs. Dès que ces données sont disponibles, nous adapterons nos fiches de données de sécurité.

BE / FR